



Compte – Rendu

Conseil Syndical du 13 Mars 2009

Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir

Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise

M Ménager ; M Blaya ; Mme Izard ; M Sentenac ; M Durand ; M. Gautier ; M Ruiz ; M Codorniou ; M Santacatalina, M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson, M Roussouly ; Mme Peyrouzel ; M. Sainte-Cluque ; M Bascou ; M Fabre, Mme Jourdet ; Mme Cathala, M Lapeyre ; M Ortiz ; M François; M Lazes ; M Cribaillet ; M Vila ; Mme Fayret; M Rivel ; M Galinier; M Fuertes.

Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois

Mme Faure ; M Vié ; M Escola ; M Calvet ; M Garcia ; Mme Vervaeren ; M Bourges , M Avérous, Mme Durand ; M Alvarez ; M Duchene, M Pla.

Communauté de Communes des Corbières Méditerranée

M Desmidt ; M Fauran Henri ; M Tarrius ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M Tarantola ; M. Serral ; M Combes ; M Pi.

Procuration(s) : M. Pociello à M. Blaya – Mme Poli à M. TARRIUS – M Martin à M Tarantola- Mme Batistela à M Perera - M Deslot à M Rivel

Absent(s) excusé(s) : M Pociello, Mme Poli ; M Guy, M Lapeyre, M Farnole, Mme ;Monnier, Mme Battistella, M Martin ; Mme Gancia M Aldebert ; M Deslot .

Membres du Comité : 66
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de délégués représentés : 5
Nombre de votants : 54
Majorité : 28

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la séance précédente
2. Compte rendu de l'activité du Bureau
3. Budget primitif 2009 :
 - a. Reprise anticipée des résultats
 - b. Adoption budget 2009
 - c. Contribution des Communautés
4. « Rencontres nationales des SCoT » :
 - a. Point d'étape
 - b. Budget annexe « rencontres nationales des SCoT » 2009
 - c. Plan de financement prévisionnel et demande de subvention
5. Volet littoral du SCOT :
 - a. Point d'étape
 - b. Projet de périmètre et consultation du Préfet maritime
 - c. Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

M le Président remercie les délégués de leur présence.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h15.

M Jacques BLAYA, Vice-Président, est désigné Secrétaire de séance.

1. Compte rendu de la séance précédente (10 Février 2009)

Le compte rendu a été adressé aux délégués en même temps que la convocation.

En l'absence d'observation, le Président soumet le compte rendu au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu de l'activité du Bureau

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

Depuis la précédente réunion, le Bureau du SyCoT s'est réuni le 24 Février 2009.

Deux points spécifiques sont examinés.

✚ Politique d'accompagnement des Communes :

Après la démarche « AMO » expérimentale auprès de Feuilla, le Bureau a validé de manière expérimentale **deux nouvelles convention d'assistance auprès d'Ouveillan et auprès de la Communauté de Communes Canal du Midi en Sud Minervois.**

Pour Ouveillan, il s'agit d'assister techniquement et juridiquement la commune pour la réalisation de son dossier de réalisation de ZAC et pour ses procédures connexes (dossier de Déclaration d'Utilité Publique et montage de la convention publique d'aménagement).

Pour la Communauté de Communes Canal du Midi en Sud Minervois, il s'agit de l'assister techniquement et juridiquement pour son étude sur l'implantation cohérente des parcs photovoltaïques en plein champ.

Dans les deux cas, le SyCoT souhaite, par cette assistance, faciliter l'aboutissement des projets et faciliter la décision des élus (aider à l'écriture des différents cahiers des charges des études, des délibérations, à la préparation des réunions, de suivre le déroulement des études et d'aider à l'encadrement du Bureau d'étude...)

Politique de communication

Dans le cadre de sa nouvelle politique de communication (examinée lors du précédent comité), le SyCoT a élaboré une plaquette de présentation à destination du grand public et qui sera mis à la disposition du public dans les Communes.

Lydie FAURE, Vice Présidente à la Communication, présente ce document.

En l'absence de questions, le Président passe au point de l'ordre du jour suivant.

3. Budget primitif 2009 :

Le Président précise que ce point à l'ordre du jour est la transcription du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Comité syndical du 10 février 2009.

Le Président laisse la parole à Patrick TARRIUS, Vice-Président en charge des finances.

Reprise anticipée des résultats

Patrick Tarrius, Vice-Président, présente le dossier.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Adoption budget 2009

Patrick Tarrius, Vice-Président, présente le dossier.

Le budget primitif 2009 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	378 392,00 €	378 392,00 €
Investissement	136 909,00 €	136 909,00 €

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

Avec l'accord de l'assemblée il est procédé au vote par chapitre.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Contribution des Communautés

Patrick Tarrus, Vice-Président, présente le dossier.

La contribution est fixé 2,40 € par habitant.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

A l'issue de ce point de l'ordre du jour, **le Président** présente au Comité syndical Laure IZARD, nouvelle chargée de mission en Urbanisme du SyCoT.

4. « Rencontres nationales des SCoT » :

M. le Président cède la parole à M. Jean Luc Rivel, Vice-Président.

Point d'étape

M. Jean Luc RIVEL, Vice-Président du SyCoT, présente un point d'étape aux membres du Comité.

Budget annexe « rencontres nationales des SCoT » 2009

M. Jean Luc RIVEL, Vice-Président du SyCoT, présente le projet de budget annexe dédié à l'organisation de cet évènement.

En effet, comme convenu lors du Comité du 11 Décembre 2008, l'organisation de cet évènement, exceptionnel pour la Narbonnaise et pour le SyCoT, fera l'objet d'un budget annexe afin d'assurer une parfaite transparence financière.

Le Budget s'équilibre à 141 500 € en section de fonctionnement et à € en second d'investissement.

Le Budget est autofinancé par les congressistes et les partenaires privés à hauteur de plus de 50%.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

M. Jean-Luc RIVEL, Vice-Président du SyCoT, présente le Plan de financement prévisionnel et demande de subvention.


Il précise que l'organisation de cet événement n'est d'ailleurs possible que par un large soutien de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) mais aussi grâce à des partenariats privés.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Volet littoral du SCOT :

M. le Président cède la parole à M. Jean-Francois ROUSSOULY, Vice-Président en charge de ce dossier.

 Point d'étape

M. Jean-Francois ROUSSOULY, Vice-Président, effectue un point sur l'avancée du projet.

Il fait notamment par de la tenue des différentes réunions et notamment de celles du Comité technique de suivi qui rassemblent les EPCI ; les Communes Littorales et les personnes publiques associées (Etat, Département, Région...).

 Projet de périmètre et consultation du Préfet maritime

M. Jean-Francois ROUSSOULY, Vice-Président, présente le Projet de délibération.

A la demande de **M. Henri SANTACATALINA**, il est précisé que ce projet de périmètre a reçu l'accord unanime du Comité technique de suivi où toutes les communes sont représentées.

A la demande de **M. Didier CODORNIU**, le Président précise qu'il est possible, par voie de modification, de faire évoluer le SCoT pour le mettre en concordance avec les futures orientations du Volet Littoral.

M. le Président rappelle que ce volet littoral est un outil à la disposition des élus et qu'il sera ce que les élus en feront.

Il rappelle qu'à défaut, si cela n'est pas possible, en raison de trop forte oppositions des différents partenaires, il faudra que le Comité syndical en tire les conséquences en temps utile et si nécessaire, « abandonne » le projet.

M. Lucien TARANTOLA s'interroge sur les conditions qui ont permis de définir le périmètre en mer.

A la demande de M. le Président, M. PRAX, Directeur du SyCoT, explique les critères administratifs (accord des services maritimes et de la préfecture) et techniques (enjeu potentiel en matière de conflits d'usage pêche-plaisance-tourisme, enjeu potentiel en matière d'éoliennes offshore, enjeu potentiel en matière de récifs artificiels...).

M Roger COMBES s'interroge sur l'articulation entre l'élaboration du volet littoral, intéressant dix communes, et son vote « juridique » au sein d'un Comité Syndical du SCoT qui comporte quarante communes.

Mme Lydie Faure, Vice Présidente, précise que c'est justement par ce que le SyCoT est un outil de cohérence au service d'un large territoire qu'il est important que le projet soit porté au delà des 12 communes littorales.

Bien sûr, comme pour l'élaboration du SCoT, le Volet littoral sera construit sur la base d'un consensus et avec l'accord de toutes les communes littorales, mais c'est en portant le dossier à 40 communes, représentant 1/5 de l'Aude, que les élus, y compris ceux des communes littorales, pourront faire mieux entendre leur voix dans le cadre ce projet vis-à-vis des autres partenaires (Etat,...).

M. Jacques BASCOU précise que les volets littoraux du SCoT ont été pensés pour « servir de guide d'application local » à la Loi Littoral sur la base du projet du territoire. Ce projet devra ainsi permettre sur la Narbonnaise, à partir de la vision des élus, de concilier la protection et le développement du littoral.

Le Président précise que, par ailleurs, en mettant « noir sur blanc » ce projet d'aménagement du littoral dans le volet littoral du SCoT, le juge aura l'obligation légale d' « interpréter » la loi Littoral dans le sens de ce projet.

M Henri SANTACILINA précise que ce dispositif est particulièrement intéressant pour les communes littorales face à la multiplication des contentieux « Loi Littoral » aux issues souvent « incertaines ».

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité

 Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

M. Jean Francois ROUSSOULY, Vice-Président, présente le Projet de délibération.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Avant de clore la séance, M. le Président invite les délégués à se rendre en nombre au débat public LGV Montpellier Perpignan qui aura lieu le 19 mars à Narbonne.

M. le Président lève la séance à 19h50.